

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [heba-abdul-menhem-csspi-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/29d8ec3fbdd4599e92a37b7)
<https://www.cadre21.org/membres/29d8ec3fbdd4599e92a37b7>

Date d'obtention : 2025-11-09 00:02:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De consulter la trousse SEXTO pour les différentes situations qui sont portées à mon attention. Je dois considérer que je suis une intervenante scolaire, je ne dois pas consulter les images, je dois respecter mon rôle. Je dois dresser un portrait de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de cadrer davantage mes interventions auprès des jeunes, je ne cherche pas à faire la morale ou à punir les jeunes. Je dois respecter mon rôle, je dois collaborer avec le service de police. Je dois veiller à la sécurité des jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention de ne pas consulter les images ou les vidéos, sinon il s'agit d'une infraction criminelle.